

Compte rendu sommaire du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden réuni le 26 novembre 2020 à 18h30 à Avel Dro à PLOZEVET

LE JEUDI VINGT-SIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Avel Dro à PLOZEVET, sur convocation de Josiane KERLOC'H, Présidente.

Étaient présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BIGER Marthe, BUREL Michelle, BUREL Michel, CARADEC Jean-Louis, CARDUNER Carole, CORNEC Paul, DROGUET Cyril, HUIBAN Dominique, JONCOUR Martine, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RAPHALEN Michel, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Était représentée : DUFOUR Marie-Thérèse (pouvoir à Gilles KEREZEON)

Étaient absentes : LE BERRE Hélène, KERVEVANT Nathalie, LE GOFF Michèle.

Secrétaire de séance : Nelly VIVIEN

*Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 32*

Date de convocation et de transmission : 20 novembre 2020

Objet : Séance à huis clos

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOCH, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vu le contexte d'urgence sanitaire, décide que la séance se tiende à huis clos, en application des dispositions prévues par l'article L.2121-18 du CGCT et des mesures générales prescrites pour faire face à l'épidémie de covid-19, précisées dans le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020.

Objet 1 : Installation de nouveaux conseillers communautaires

Sur présentation de la Présidente Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire prend acte et procède à l'installation de M. Claude KERDRANVAT et de Mme Nathalie KERVEVANT en tant que conseillers communautaires.

Objet 2 : Règlement intérieur

Sur présentation de la Présidente Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire – 30 voix pour, deux votes contre - adopte le règlement intérieur de la Communauté de Communes.

Objet 3 : Pacte de gouvernance

Sur présentation de la 1^{ère} Vice-Présidente, Emmanuelle RASSENEUR, après en avoir débattu et à l'unanimité le Conseil Communautaire décide de s'engager dans l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Objet 4 : PLUI H : Point d'information

Sur présentation de la Présidente Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire prend acte des informations concernant le PLUI.

Objet 5.1 : DOB déchets 2021

Sur le rapport des vice-Présidents, Jean-Claude MARLE et Franck PICHON, le Conseil Communautaire prend acte du rapport et du débat intervenu concernant le DOB déchet 2021.

Objet 5.2.1 : DOB Assainissement collectif

Sur le rapport des vice-Présidents, Michel BUREL et Franck PICHON, le Conseil Communautaire prend acte du rapport et du débat intervenu concernant le DOB Assainissement Collectif 2021.

Objet 5.2.2 : DOB 2021 Assainissement non collectif

Sur le rapport des vice-Présidents, Michel BUREL et Franck PICHON, le Conseil Communautaire prend acte du rapport et du débat intervenu concernant le DOB Assainissement Non Collectif 2021.

Objet 5.3 : DOB 2021 EAU

Sur le rapport des vice-Présidents, Michel BUREL et Franck PICHON, le Conseil Communautaire prend acte du rapport et du débat intervenu concernant le DOB EAU 2021.

Objet 6.1 : Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Sur présentation de Franck PICHON, vice-Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide de la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la communauté et ses membres, pour la durée du mandat, composée de 2 membres par commune, étant entendu qu'il revient à chaque conseil municipal de désigner ses deux représentants.

Objet 6.2.1 : Finances et administration générale – décision modificative budgétaire – Budget Activités Economiques

Sur proposition de Franck PICHON, vice-Président, le Conseil communautaire adopte, à l’unanimité, la DM n°2-2020 du budget Activités Economiques.

Objet 6.2.2 : Finances et administration générale – décision modificative budgétaire – Budget Equipements Communautaires

Sur proposition de Franck PICHON, vice-Président, le Conseil communautaire adopte, à l’unanimité, la DM n°1-2020 du budget Equipements communautaires.

Objet 6.2.3 : Finances et administration générale – décision modificative budgétaire – Budget ZAE de Kérandoaré

Sur proposition de Franck PICHON, vice-Président, le Conseil communautaire adopte, à l’unanimité, la DM n°1-2020 du budget ZAE de Kérandoaré.

Objet 6.2.4 : Finances et administration générale – décision modificative budgétaire – Budget Déchets

Sur proposition de Franck PICHON, vice-Président, le Conseil communautaire adopte, à l’unanimité, la DM n°1-2020 du budget Déchets.

Objet 6.2.5 : Finances et administration générale – décision modificative budgétaire – Budget Assainissement non collectif

Sur proposition de Franck PICHON, vice-Président, le Conseil communautaire adopte, à l’unanimité, la DM n°1-2020 du budget Assainissement non collectif.

Objet 6.2.6 : Finances et administration générale – décision modificative budgétaire – Budget Administration Générale.

Sur proposition de Franck PICHON, vice-Président, le Conseil communautaire adopte, à l’unanimité, la DM n°2-2020 du budget Administration Générale.

Objet 6.2.7 : Finances et administration générale – décision modificative budgétaire – Budget Assainissement Collectif

Sur proposition de Franck PICHON, vice-Président, le Conseil communautaire adopte, à l’unanimité, la DM n°2-2020 du budget Assainissement Collectif.

Objet 6.3 : Bons d'achat au personnel en cadeau de fin d'année

Sur présentation de la Présidente, Josiane KERLOCH, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- valide le principe du bon d'achat accordé au personnel en fin d'année sur la formule KDOPASS (chèque bleu) d'un montant de 30€
- autorise la Présidente à régler la facture correspondante.

Objet 6.4 : Bons d'achat cadeau de Noël des enfants du personnel

Sur présentation de la Présidente, Josiane KERLOCH, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- valide le principe du chèque cadeau KDOPASS, pour le Noël des enfants du personnel, jusqu'à 12 ans et pour un montant de 15€
- autorise la Présidente à régler la facture correspondante.

Objet 6.5. : Finances et administration générale/Extinction de dettes sur le budget « Déchets »

Sur proposition du vice-Président, Franck PICHON, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'extinction des dettes sur le budget déchets, relatifs à la redevance déchets des ménages pour un montant total de 1 169.45 €,
- autorise la Présidente à mandater la somme à intervenir.

Objet 7 : Jeunesse – Convention avec l'association HIP HOP NEW SCHOOL: avenant de durée

Sur présentation de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président, après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer l'avenant -durée à passer avec l'association Hip Hop New School, prolongeant la convention du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

Objet 8.1 : Jeunesse – Convention avec l'association Cap Solidarité

Sur présentation de Jean-Claude MARLE, Vice-Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer la convention à passer avec l'association Cap Solidarité, convention annexée à la délibération.

Objet 9.1 : Environnement/Littoral Adhésion à OSIRISK

Sur présentation de Michel RAPHALEN, Vice-Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer la Charte formalisant l'adhésion simple à OSIRISK, et à engager les dépenses qui en découlent.

Objet 10.1 : Subvention d'AFIDESA (Action Finistérienne pour le Développement du Sanguié)

Sur présentation de Michel BUREL, vice-Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention de 3500 € à l'association AFIDESA, pour le financement d'un forage au Burkina Faso (province du Sanguié).

Objet 10.2 : Avenant à la convention de partenariat financier pour le projet de château d'eau et réseaux d'eau potable sur le secteur du Moulin.

Sur présentation de Michel BUREL, vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente, à signer l'avenant à la convention de partenariat financier pour le projet de château d'eau et réseaux d'eau potable sur le secteur du Moulin (Le Juch), et engager les dépenses qui en découlent.

Objet 10.3 : Convention d'achat d'eau de la Communauté de Commune du Pays Bigouden Sud pour alimenter la commune de Plonéour-Lanvern en 2021

Sur présentation de Michel BUREL, vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer la convention d'achat d'eau à passer avec la Communauté de Commune du Pays Bigouden Sud pour alimenter la commune de Plonéour-Lanvern en 2021, convention présentée en annexe de la délibération.

Objet 11.1 : Aménagement du local « Aqua B » : validation de la phase AVP définitif

Sur présentation de Michel RAPHALEN, vice-Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la phase d'avant-projet définitif du local AQUA B, tant au niveau du projet technique que des montants s'y rapportant.

Objet 12.1.1 : Service public d'assainissement des eaux usées : approbation du principe de la délégation de service public et autorisation de lancement de la procédure.

Sur présentation de Michel BUREL, vice-Président, le Conseil Communautaire après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe de la délégation des services publics d'assainissement collectif et non collectif par voie d'affermage, sur l'ensemble du territoire de la CCHPB, **pour une durée de 9 ans**, à compter du 1^{er} janvier 2022 et dont les caractéristiques figurent dans le rapport joint en annexe ;
- **Autorise** Madame la Présidente à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du CGCT renvoyant au Code de la Commande Publique et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet 12.1.2 : Service public de production et de distribution d'eau potable : approbation du principe de la délégation de service public et autorisation de lancement de la procédure.

Sur présentation de Michel BUREL, vice-Président, le Conseil Communautaire après avoir délibéré – 30 voix pour et deux abstentions - :

- **Approuve** le principe de la délégation du service public de production et de distribution d'eau potable par voie d'affermage, sur l'ensemble du territoire de la CCHPB, **pour une durée de 9 ans**, à compter du 1^{er} janvier 2022 et dont les caractéristiques figurent dans le rapport joint en annexe de la délibération ;
- **Autorise** Madame la Présidente à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L. 1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du CGCT renvoyant au Code de la Commande Publique et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Objet 12.3 : Avenant sur le marché de collecte et de traitement de déchets en déchèterie et aux points d'apports volontaires – Marché 2016

Sur présentation de Jean-Claude MARLE, vice-Président, le Conseil Communautaire prend acte de la décision de la Commission d'Appels d'Offres et autorise la Présidente à signer les avenants à intervenir.

Objet 12.4 : Marchés publics conclus en procédure adaptée depuis le dernier Conseil Communautaire – Délégation à la Présidente

Sur information de Franck PICHON, Vice-Président délégué, le Conseil Communautaire prend acte de la liste des Marchés à Procédure Adaptée conclus depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire.

Objet 13.1 : Questions diverses – Délibérations du Bureau Communautaire

Sur information de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau Communautaire depuis le dernier Conseil Communautaire.

Bureau communautaire du 5 novembre 2020

Objet : Logement/Validation dossier ACCESS'HABITAT

La Présidente, Josiane KERLOC'H, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 8 juin 2017, il a été décidé la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession abordable, et par délibération en date du 9 juillet 2020, donné délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes reçues. Le tableau ci-dessous recense les projets reçus :

Nom	Prénom	Adresse acquisition	Coût acquisition Estimé - compromis (Frais agence et notaire inclus)	Montant travaux TTC Estimé	Gain énergétique après tvx Estimé	Subvention CCHPB
ALHESHAN	Elias et Wesal	PLOZEVET	113 105 €	12 500 €	25 %	5 000 €

Le bureau Communautaire, à l'unanimité :

- décide d'allouer l'aide Access Habitat, au montant indiqué dans le tableau,
- mandate la Présidente pour verser la subvention, qui sera versée de la manière suivante :
 - Acompte (50%) sur présentation de l'acte de vente
 - Solde (50%) sur présentation des copies des factures correspondant aux devis joints au dossier.

Objet : Logement/Aides au ravalement

La Présidente, Josiane KERLOCH, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 9 juillet 2015, il a été décidé la mise en place d'un dispositif d'aides au ravalement, et par délibération en date du 9 juillet 2020, donné délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes reçues. Le tableau ci-dessous recense les projets reçus :

Noms Prénoms	Commune	Aide au ravalement
SCI GUY MOCQUET	PLONEOUR-LANVERN	1338,92 €

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- décide d'allouer l'aide au ravalement, aux montants indiqués dans le tableau,
- mandate la Présidente pour verser la subvention.

Objet : Logement / OPAH

La Présidente, Josiane KERLOC'H, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 9 juillet 2020, il a été décidé de donner délégation au Bureau Communautaire pour examiner la demande d'aides OPAH reçue et recensée dans le tableau ci-après :

Nom	Prénom	Adresse Travaux	Type dossier	Montant travaux estimé TTC	Subv estimée CCHPB	Total aides estimé	% subventionné
MURY	Yann	PLOGASTEL ST GERMAIN Ty Natur Bihan	ADAPTATION	62 863 €	1 000 €	11 000 €	17%
LANNOU	Nicole	PLOZEVET Lamarzin	ENERGIE	1 871 €	561 €	561 €	30%
GUIRRIEC	Théodore et Monique	PLONEOUR LANVERN 7, allée des Bruyères	ENERGIE	20 379 €	2 000 €	2 000 €	10%

Le Bureau Communautaire,

- décide, à l'unanimité, d'allouer les aides OPAH au montant indiqué dans le tableau,
- mandate la Présidente pour verser les subventions.

Objet : Economie/ dossiers de demande de subvention « Pass Commerce & Artisanat »

La Présidente, Josiane KERLOC'H, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 20 septembre 2017, il a été décidé la mise en place d'une aide Pass Commerce et Artisanat, dans l'objectif de dynamiser l'activité économique des TPE (commerces et artisans) dans les communes de moins de 5 000 habitants, et d'aider à la modernisation du commerce indépendant de l'artisanat. Les opérations éligibles sont la création, reprise, modernisation ou extension d'activités.

Ce dispositif d'aide a été repris dans la Convention Economique passée fin 2017 avec la Région Bretagne, qui cofinance pour le même montant que celui accordé par l'EPCI, à l'exception des projets en agglomération de PLONEOUR LANVERN (30/70).

Le Conseil Communautaire a donné délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes reçues.

Le dossier de l'entreprise « ELC Automobile » à PLONEOUR-LANVERN étant réputé complet,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- décide de lui allouer une aide Pass Commerce et Artisanat, d'un montant de 7 500 €, la CCHPB fait l'avance de la part de la Région (30 Région / 70 EPCI).

- mandate la Présidente pour verser la subvention.

Objet : Economie/ dossiers de demande de subvention « Pass Commerce & Artisanat »

La Présidente, Josiane KERLOC'H, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 20 septembre 2017, il a été décidé la mise en place d'une aide Pass Commerce et Artisanat, dans l'objectif de dynamiser l'activité économique des TPE (commerces et artisans) dans les communes de moins de 5 000 habitants, et d'aider à la modernisation du commerce indépendant de l'artisanat. Les opérations éligibles sont la création, reprise, modernisation ou extension d'activités.

Ce dispositif d'aide a été repris dans la Convention Economique passée fin 2017 avec la Région Bretagne, qui cofinance pour le même montant que celui accordé par l'EPCI, à l'exception des projets en agglomération de PLONEOUR LANVERN (30/70).

Le Conseil Communautaire a donné délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes reçues.

Le dossier de l'entreprise « Louchebem Bio » à PLONEOUR-LANVERN étant réputé complet,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- décide de lui allouer une aide Pass Commerce et Artisanat, d'un montant de 7 500 €, la CCHPB fait l'avance de la part de la Région (30 Région / 70 EPCI).

- mandate la Présidente pour verser la subvention.

Objet : Orientation 1 du PLH – L'accès aux logements pour tous - Programmation des Logements Locatifs Sociaux 2021

Le Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté en février 2015, a engagé la Communauté de communes dans une politique volontariste en matière d'habitat. Aussi, l'accès au logement pour tous, notamment à travers la production de logements publics diversifiés, figure parmi les objectifs fixés par le PLH pour la période 2015-2020.

Le 1er décembre 2016, le bureau communautaire a exprimé le souhait que la programmation des opérations de logements locatifs sociaux soit portée, non plus par les communes mais par la Communauté de communes. Ainsi, la Communauté de communes devient l'unique interlocuteur du Conseil départemental, Délégué des aides à la pierre, en ce qui concerne la préparation, la notification et le suivi de la programmation des logements sociaux.

Pour rappel, le PLH définit une production moyenne annuelle de 10 logements locatifs sociaux sur le territoire communautaire. La programmation 2021 est composée de 5 opérations localisées sur 4 communes et totalisant 69 logements dont 14 relatifs à la restructuration-extension de la résidence Par An Id à Pouldreuzic.

Le PLH ne prévoit pas de participation financière communautaire en faveur de la production locative sociale.

La programmation 2021 sera confirmée au Conseil départemental du Finistère, Délégué des aides à la pierre.

La programmation 2021 est composée de la manière suivante :

Commune	Adresse	Maître d'ouvrage	Nombre de logements	Nature des financements			
				PLAI o	PLU S	PLS - ST	PSLA
Landudec	Vieux Puits	FINISTERE HABITAT	8	4	4		
Plonéour-Lanvern	Men Glaz	LE LOGIS BRETON	8	4	4		
Plonéour-Lanvern	Alliés	SA AIGUILLON CONSTRUCTION	33	5	11		17
Plogastel-Saint-Germain	Briscol	SA AIGUILLON CONSTRUCTION	6	3	3		
Pouldreuzic	EHPAD Parc An Id	CIAS Haut Pays Bigouden	14			14	
Total			69	16	22	14	17

Le bureau communautaire valide, à l'unanimité, la programmation des logements locatifs sociaux telle que présentée ci-dessus au titre de l'exercice 2021.

Fait et Affiché à Pouldreuzic, le 3 décembre 2020

La Présidente,



Josiane KERLOCH

